

un instant que, étant donné ses citoyens et les vastes ressources dont l'a doté la Providence, le Canada n'a qu'à se féliciter de la part qu'il a de cet immense continent où nous vivons.

Combien riche est notre héritage culturel? Le Canada reconnaît officiellement la langue des Saxons et celle des Normands et, qui plus est, les Canadiens utilisent ces langues à souhait. Elles exercent une profonde influence sur nos institutions et sur le génie propre aux Canadiens, surtout à la jeune génération. Chacun des deux éléments continuera à poursuivre parallèlement ses propres aspirations. Les premiers groupes d'habitants ont été enrichis par l'arrivée d'autres groupes venus surtout de l'Europe et, de plus en plus, d'autres pays; ces peuples parlent une langue différente et possèdent des traditions nationales et ethniques qui leur sont propres, mais ils sont tous le fruit de siècles de culture raffinée.

*(Texte)*

Honorables sénateurs, je crois sincèrement que l'héritage culturel des citoyens du Canada est un héritage de grande valeur. Si vous me le permettez, j'ajouterai que ma propre expérience de ma profession d'avocat renforce cette conclusion.

Depuis 30 ans, je suis membre du Barreau de la province d'Ontario. Néanmoins, en premier lieu, je suis membre du Barreau de la province de Québec. Toujours, je serai très fier du fait que j'ai étudié le droit civil en français à l'Université de Montréal. En

conséquence, je me suis formé une appréciation plus profonde du Québec, de son peuple, de ses institutions et de ses aspirations. Parmi sa population de langue française, je compte beaucoup d'amis.

Quand je suis entré au Barreau d'Ontario, j'ai trouvé que la richesse intellectuelle du droit civil et du droit commun était une de nos magnifiques ressources nationales. J'aimerais croire qu'un grand nombre de nos jeunes compatriotes—de nos étudiants—français et anglais, pourraient profiter d'une telle formation dans non seulement l'étude du droit mais aussi dans les sciences, les humanités et pendant toute leur vie.

*(Traduction)*

Honorables sénateurs, à l'époque de McGee, les gens parlaient la langue de Bossuet et de Shakespeare. Aujourd'hui, dans nos villes, on entend couramment la langue de Goethe, Dante, Shevchenko, Patoki, Bialik, van der Vondel, Ibsen, Stiernhielm, Halberg, Sturluson et bien d'autres. Quel élément de richesse représentent ces langues pour un nouveau pays. Quel gage elles constituent pour notre stabilité future. Ne craignons donc pas d'être prudents en orientant le présent, déjà plein de promesses, en vue d'un avenir encore meilleur.

(Sur la motion de l'honorable M. Willis, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.